

Contenu

Le maire, premier magistrat de la commune.

Formation 1 journée (6h)
Ref : ORG2

Objectifs pédagogiques

Appréhender l'étendue des pouvoirs de police attribués au maire par la loi
Mesurer les responsabilités découlant de l'utilisation des pouvoirs de police

Descriptif de la formation

• Le maire, premier magistrat de la commune

Caractère personnel des pouvoirs de police du maire et étendue territoriale
La délégation des pouvoirs de police est-elle possible ?
Combinaison des pouvoirs de police du maire avec ceux d'autres autorités de police

• Le maire, autorité de police administrative

Illustration des pouvoirs du maire dans les différents domaines de la police générale (habitat, circulation et stationnement, protection des mineurs, environnement, urbanisme, activités professionnelles, réunions, loisirs, santé publique, funérailles et lieux de sépulture)
Le maire peut-il imposer des travaux d'assainissement ou interdire la circulation ?
La police rurale

• De quels moyens d'action le maire dispose-t-il ?

Les moyens normatifs et leur mise en œuvre
Les actes matériels
Les personnels de police (garde-champêtre, agents municipaux, agents assermentés, agents de police municipale...)
Le maire peut-il faire intervenir le SDIS ou la gendarmerie ?

• Le maire, officier de police judiciaire

Les obligations du maire vis-à-vis du Procureur de la République
La communication avec le Procureur de la République et la gendarmerie

- **PRÉREQUIS** : Aucun
- **MODALITÉS D'ÉVALUATION / ACQUIS RECHERCHES**
Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation
QCM de 10 questions.
Avoir au moins 5 bonnes réponses est le but recherché
- **SUPPORT PÉDAGOGIQUE**
Le diaporama de la formation
- **METHODOLOGIE**
Formation en présentiel, par des formateurs reconnus dans leur métier